



Procès-verbal de la séance du Conseil général Du 7 juin 2023 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023
3. Nominations et démissions
4. Comptes 2022
5. Fusion des communes
6. Arrêté adhésion Parc Régional naturel du Doubs
7. Arrêté taxe d'équipement
8. Informations du Conseil communal
9. Informations de chacune des commissions
10. Divers

Appel

Séverine ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général. Elle procède à l'appel.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Emily Faivre, Sophie Farine-Brunner, Blaise Fivaz, Jérôme Galli, Romane Haldimann, Curdin Jeanneret, Nicole Künzi, Fabio Lebre, Adrien Leonelli, Manesh Robert-Nicoud et Natacha Tissot.

Absent et non excusé : Raphaël Maradan

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Philippe Raval, Jean-François Choffet et Emilie Känel.

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe directement la parole à Nicole.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Nicole remercie Mégane pour son travail et nous passons au point suivant.

Nominations et démissions

Aucune nomination ou démission n'a été reçue.

Nicole rappelle qu'il y a toujours une place vacante au Conseil communal et une au Conseil général. Il y a urgence à repourvoir ces places pour soulager le Conseil communal et compléter les commissions.

Comptes 2022

Nicole passe la parole à Fabio qui procède à la lecture du rapport de la Commission financière relatif aux comptes 2022.

Au nom de la Commission financière, Fabio remercie le Conseil communal et l'administration pour le travail effectué et demande au Conseil général d'accepter les comptes qui bouclent avec un **bénéfice de CHF 807.38** contre un déficit budgété de CHF 86'881.00.

Nicole demande s'il y a des questions.

Adrien demande si l'affichage public sur les garages à l'entrée du village nous rapporte de l'argent. Séverine indique que l'affichage public n'est pas soumis à un émolument.

Philippe informe que nous avons perçu environ Fr. 2'000.00 à bien plaisir de notre protection juridique pour l'affaire contre l'ancien tenancier du Vieux-Puits. Cette somme sera comptabilisée sur 2023.

Emily demande d'où vient la différence des locations de salles. Séverine indique que nous avons eu plus de locations. La pandémie de Covid avait tout bloqué. Nous retrouvons la fréquentation que nous avions en 2018-2019.

Emily demande de quoi vient la différence de consommation du chauffage du collège. Séverine indique que la consommation 2022 a diminué pour tous les bâtiments communaux. Jean-François précise que Valérie a aussi fait des réglages.

Jérôme fait remarquer que Nicole a fait cadeau de son indemnité de présidente du Conseil général. Elle est remerciée.

Romane demande comment est définie la compensation des charges topographiques ? Philippe indique qu'il s'agit d'une ristourne de ce que perçoit le SCAN sur les taxes automobiles. Cela n'a rien à voir avec le référendum que l'ACN a lancé sur la redistribution de l'impôt fédéral direct.

Il n'y a pas d'autres questions. Nicole procède à la lecture de l'arrêté relatif aux comptes 2022.

L'arrêté est **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

Nicole remercie l'administration et le Conseil communal pour le travail qui a été fait pour l'établissement des comptes 2022 et nous passons au point suivant.

Fusion des communes

Nicole passe la parole à Philippe.

Philippe indique qu'un sondage sous forme de questionnaire a été envoyé à la population des trois communes avec un délai de retour au 22 mai. Nous avons un taux de participation entre 50 et 56%. Ces questionnaires seront dépouillés par M. Couchepin et nous aurons une synthèse des résultats d'ici au 30 juin prochain. A ce jour, nous ne pouvons pas donner de précisions sur le résultat du sondage. Une séance entre les trois Conseils communaux aura lieu début juillet pour décider de la suite. La décision sera communiquée par conférence de presse avant la rentrée scolaire.

Philippe demande s'il y a des questions.

Adrien demande comment se passe la suite. Philippe explique que M. Couchepin va procéder au dépouillement des sondages qui sera suivi d'une rencontre entre les trois Conseils communaux pour savoir si nous allons de l'avant ou si nous abandonnons la procédure. Dans le cas où il serait décidé de poursuivre, une convention intercommunale sera établie pour savoir ce qu'on fait de nos écoles, de nos routes, de nos forêts, de nos employés, de nos administrations, etc. La fusion sera votée par le Conseil général et ensuite

par la population. Un budget prévisionnel sera établi. L'entrée en vigueur doit avoir lieu un 1^{er} janvier. Pour nous se serait envisageable au 1^{er} janvier 2025. Philippe ajoute qu'en début d'année prochaine auront lieu les élections communales. Nous avons un risque de ne pas avoir beaucoup de personnes en liste pour le Conseil communal.

Adrien demande combien il devra y avoir de Conseillers communaux et de Conseillers généraux pour la nouvelle commune ? Philippe indique que c'est toujours cinq personnes au Conseil communal et quinze personnes au Conseil général.

Emily demande si la procédure s'arrête si le résultat du sondage s'avère négatif. Philippe indique que si la population n'adhère pas, il faudra d'abord regarder si l'écart entre les gens pour et les gens contre n'est pas trop important. Si l'écart est petit, le Conseil communal devra faire un travail pour convaincre les quelques réticents de trop. En revanche, si l'écart est trop important, la procédure s'arrête. De plus, si la population d'une commune sur les trois ne veut pas, la procédure s'arrête également.

Manesh indique qu'il pense que c'est ce qui risque d'arriver. Lors de la séance des Conseils généraux il a eu l'impression que La Brévine et Le Cerneux-Péquignot était plutôt contre. Philippe indique qu'il s'agissait de l'avis des membres des autorités et pas celui de la population.

Emily demande si uniquement la population doit voter. Philippe indique que la fusion passe en votation d'abord au Conseil général et ensuite à la population. Le Conseil général devra également donner son avis sur la convention intercommunale qui sera déjà établie.

Romane demande si le canton devra encore valider quelque chose. Philippe indique que non, il devra juste prendre acte de la fusion.

La parole n'étant plus demandée, Nicole remercie Philippe et nous passons au point suivant.

Arrêté adhésion Parc Régional naturel du Doubs

Avant de lui passer la parole, Nicole remercie Sébastien pour la présentation qui a eu lieu la semaine dernière avec le directeur du parc. Sébastien remercie tous les conseillers généraux qui étaient présents lors de cette séance.

Sébastien répète les points qu'il faut garder en mémoire.

Nous n'aurons pas de contraintes au niveau de l'environnement, de la nature et du paysage.

Ils n'ont pas leur mot à dire sur le fonctionnement de la commune ni sur les constructions.

Ils n'investissent pas dans les infrastructures qui sont actuellement sur notre commune, sauf si nous les sollicitons et ils peuvent nous donner des pistes de financement.

Ils n'imposent rien dans le domaine de l'agriculture et aident les agriculteurs souhaitant passer en bio.

Ils aident également à la construction en environnement sur la présentation d'un dossier. Par exemple, la réfection d'un mur en pierre sèche, la réhabilitation d'une rivière, etc.

Ils sont pour le renforcement et la promotion d'une économie durable, notamment en collaborant avec les autres parcs régionaux de Suisse et également avec le parc homonyme français.

Ils développent un label. On peut penser qu'il y aura un doublon avec le label « vin et terroir neuchâtelois » mais ce sont des labels avec des critères différents.

Ils encouragent l'énergie et la mobilité douce, l'économie agricole et le tourisme.

Ils organisent des choses autour de la sensibilisation et l'éducation pour le développement durable, notamment auprès des enfants à travers des ateliers.

Sébastien s'est approché d'Olivier Heger par rapport à l'exploitation de Chante-Joux. Ce dernier est favorable à cette adhésion.

Rien n'est gagné, le Conseil communal a reçu la semaine dernière un arrêté du Canton stipulant qu'ils ne financeront pas davantage le Parc régional naturel du Doubs. Si nous décidons d'intégrer le parc comme La Sagne et Les Ponts-de-Martel, le Canton devra verser une somme plus importante que celle qu'il versait jusqu'à aujourd'hui. Si le Conseil général vote favorablement l'arrêté, nous pourrions nous approcher du Conseil d'Etat pour rediscuter du financement.

Notre dossier devra convaincre l'orfèvre ainsi que les membres du comité du parc. En cas d'acceptation, notre adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2025.

Nicole demande s'il y a des questions.

Manesh demande ce qu'il se passera si la fusion se fait puisque La Brévine et Le Cerneux-Péquignot ne veulent pas faire partie du parc. Sébastien répond que selon le directeur du parc, seul le territoire de notre commune fera partie du parc. Notre dossier sera de nouveau voté en 2033 comprenant toute la vallée.

Manesh indique qu'un des arguments est la sensibilisation des enfants à l'environnement mais il estime que les maîtresses font très bien leur travail et les parents aussi. Sébastien indique que les professionnels et bénévoles du parc peuvent approfondir et sensibiliser davantage à l'environnement en apportant des expertises supplémentaires. Il s'agit du même principe que ce qui a été mis en place avec les ateliers de FSRM-Kids. Le travail des maîtresses et des parents n'est pas remis en doute.

Manesh pense qu'un label « Vallée de La Brévine » aurait plus d'impact que le label « Parc Régional naturel du Doubs ». Sébastien indique que le label « Vallée de la Brévine » n'existe pas.

Manesh ne voit pas de cohérence entre l'adhésion au parc et la fusion. Sébastien précise qu'on ne sait pas si la fusion aura lieu et nous devons aller de l'avant. Si notre candidature n'est pas envoyée rapidement, nous allons louper le coche et nous devons attendre dix ans pour nous représenter.

Emily demande pourquoi Le Cerneux-Péquignot et La Brévine ne sont pas intéressés à adhérer à ce parc ? Sébastien répond que le Cerneux-Péquignot ont quelques réticences pour pleins de raisons. Ils pensent que l'adhésion au parc est en contradiction avec les autres choses qu'ils mettent en place alors que cela pourrait être complémentaire. En ce qui concerne La Brévine, ils sont partagés avec ce qui s'est passé lors des dernières votations sur le tourisme. Ils sont aussi que quatre aux Conseil communal et n'ont pas eu le temps de s'attarder là-dessus.

Curdin demande si on a des projets sur les cinq prochaines années à leur présenter. Jean-François indique que nous devons rénover le bâtiment de Chante-Joux. C'est une société qui marche très bien et elle mérite d'être développée. Olivier Heger a eu des entretiens avec Objectif:ne qui pense que cela pourrait être un projet intéressant pour le Parc Régional naturel du Doubs. Notre adhésion au parc permettrait d'ouvrir les portes au développement touristique par le biais de la collaboration faite avec les autres parcs de Suisse. Notre commune n'a pratiquement aucune industrie et l'artisanat est rare, ces domaines méritent également d'être développés.

Adrien mentionne qu'ils ne participent à aucun financement. Jean-François indique que cela permet d'ouvrir des portes à d'autres sources d'investissements. Par exemple, Objectif:ne a indiqué que notre adhésion serait un argument supplémentaire à l'obtention d'une aide cantonale ou d'autres institutions. Sébastien précise que le parc possède un réseau très large et ils peuvent nous mettre en contact avec des personnes pouvant nous aider à élaborer des dossiers et à chercher des financements.

Adrien indique que le Conseil d'Etat ne veut pas donner plus d'argent. Il se demande comment Objectif:ne pourrait nous financer sans leur aval. Sébastien indique que l'Etat de Neuchâtel possède plusieurs

portefeuilles et les aides qu'on pourrait obtenir d'Objectif:ne ne proviennent pas du même que le financement du Conseil d'Etat.

Adrien a encore quelques remarques. Il est d'accord avec ce que Manesh a dit concernant l'incohérence entre notre adhésion à ce parc et la fusion. Les deux projets sont contradictoires. Symboliquement, il ne pense pas qu'il soit judicieux de découper la vallée. Il pense que l'identité « Vallée de La Brévine » est beaucoup plus porteuse et mérite d'être développée. Adrien a l'impression qu'on pense que pour CHF 3.00 par habitant, qui n'est finalement pas une grosse somme, on peut se permettre de se lancer dans n'importe quoi. Mais nous n'avons pas regardé de quoi nous avons vraiment besoin. Dans le rapport, il ne trouve rien de concret à part la rénovation de Chante-Joux. Avec la mise en place du label, nous devons exporter plus de marchandises mais nous ne possédons pas d'infrastructures pour le faire. Le PDF de présentation contient de jolis mots mais aucune étude auprès de nos commerçants n'a été faite. Il est également fait mention de mettre en avant le Moultipass et le Corbak Festival mais il ne pense pas que le parc nous permettra d'augmenter de beaucoup la fréquentation. Même si c'est le cas, nous n'avons pas la place d'accueillir plus de personnes. En ce qui concerne l'épicerie, ils n'ont pas été contacté pour avoir leur avis.

Adrien souhaite avoir des détails sur les éventuels bénéficiaires, la cotisation annuelle du parc se monte à environ Fr. 1'500.00 par an alors que nous cherchons à faire des économies sur tout depuis plusieurs années. Le fait que le parc ne finance rien est un problème. Une aide financière de leur part pour la réfection du temple et pour les sentiers aurait été la bienvenue. Ils mentionnent des projets liés à la biodiversité mais on nous indique que nous n'aurons aucune contraintes, ce qui n'est pas logique. Cela ne changera rien si nous donnons juste des leçons environnementales aux enfants. Il estime qu'il ne s'agit ni plus ni moins d'un label commercial utile à des régions voulant faire de l'exportation de marchandises mais ce n'est pas notre cas. Il s'agit juste d'une dépense de plus qui nous créera des besoins supplémentaires.

Adrien propose de nous approcher des artisans pour avoir leur avis et de détailler le rapport. Le but n'est pas de mettre de l'argent pour mettre de l'argent. Nous devons avoir un retour et nous devons pouvoir le chiffrer. La présentation qui a été faite était purement commerciale. Il pense que nous devrions attendre le résultat de la fusion pour voter l'arrêté afin d'éviter d'être en contradiction avec les deux autres communes de la vallée.

Jérôme demande à Adrien s'il est allé sur leur site Internet et lui indique qu'il pourrait y trouver la plupart des réponses à ses questions. Jérôme estime que toujours « attendre que », au final on ne fait jamais rien. Leur carte de visite est très intéressante. Beaucoup de touristes passent par ces associations de parc pour visiter de nouveaux territoires. A Fr. 3.00 par habitant nous ne prenons pas de risques. Ils peuvent également obtenir des financements de la part de la Confédération, de la Loterie Romande, etc.

Adrien est inquiet du préavis du Canton qui ne rentrerait pas davantage en matière pour le financement de l'adhésion. Il faut qu'on soit certains que le Canton finance sa part. Il rajoute que concernant le bio, seulement 3 agriculteurs en produisent sur notre commune et ils doivent aller couler leur lait aux Sagnettes. Du coup, la reconversion au bio proposée par le parc ne peut pas être faite sur notre territoire. Il faut absolument qu'on s'approche des acteurs principaux pour voir si c'est rentable.

Fabio indique que c'est compliqué de s'approcher des gens en leur disant que potentiellement on pourrait adhérer à un parc régional. Ils peuvent difficilement répondre s'ils peuvent et veulent vendre leur produit sur d'autres régions.

Fabio demande à Adrien en quoi l'identité de la Vallée de la Brévine ne pourrait pas être compatible avec l'identité du Parc Régional naturel du Doubs ? Fabio a du mal à comprendre pourquoi il les oppose. Adrien indique qu'il y a de plus en plus de label, le label « Vallée de la Brévine » aurait plus d'impact que celui du parc. De plus, en faisant ça, nous nous coupons de la vallée. Fabio précise que Le Locle et La Chaux-de-

Fonds sont coupés en deux avec une partie faisant partie du parc et pas l'autre et il y a quand même une cohérence.

Sophie indique que nous pouvons lancer l'idée de créer un parc de la Vallée de la Brévine, mais il ne sera pas sur pied le 1^{er} janvier 2025. Nous pouvons profiter d'expérience par le biais du parc pour faire le nôtre à l'avenir. Pour le moment nous n'avons pas assez de force pour créer un label.

Manesh pense que nous n'avons pas besoin de faire un parc ou d'en adhérer un. Objectif: ne parle déjà beaucoup de la Vallée de la Brévine et on dispose déjà de notre identité.

Fabio demande s'il est possible par la suite d'intégrer les deux autres territoires dans le cas où la fusion aurait lieu ? Sébastien répond que cela n'est pas possible car les deux autres communes ne sont pas intéressées.

Emily indique que si nous adhérons à ce parc ça montre un symbole d'ouverture. La question de l'environnement est plus qu'au goût du jour, même si le parc ne rapporte pas de rendement, c'est important de montrer cet élan. Dans la commission des 200 ans, un groupe de travail est dédié à la biodiversité et ils sont intéressés à tout ce que l'association du parc peut apporter. Il sera également important que le parc puisse prendre le relais quand la commission sera dissoute. Il ne peut y avoir que des retombées positives. Elle a pris contact avec un enseignant qui habite et enseigne dans une commune faisant partie du parc du Doubs, il reçoit de leur part des projets et pleins d'autres choses qui permettent une vision plus élargie et une autre approche.

Blaise indique que nous devons nous demander si nous voulons monter dans le train ou pas. Blaise pense que la fusion ne se fera pas vu ce qui est ressorti de la séance que nous avons eue avec les deux autres Conseils généraux. Nous ne pouvons pas attendre le résultat de la fusion au risque de louper le train pour l'adhésion au parc. Le parc nous apportera pas des milliers de personnes mais il mettra en avant notre territoire, qui sera répertorié avec toutes les autres régions faisant partie de tous les parcs nationaux. Les personnes aimant se promener consultent fréquemment cette liste. Nous avons aussi des merveilleuses pistes de ski de fond qui pourraient être valorisées. Il faut mettre de côté le projet de fusion par rapport à ce projet-là. Vu le coût annuel, ça va la peine de tenter l'expérience.

Manesh pense qu'il n'y a rien qui presse, il faut qu'on attende de voir ce qu'il se passe pour la fusion. Nous n'avons pas besoin de cette association car la Vallée de la Brévine est déjà connue loin à la ronde. On peut attendre dix ans et prendre le temps de réfléchir.

Nicole renonce à la présidence pour s'exprimer. Elle ne comprend pas pourquoi on s'oppose à cette adhésion. Ce n'est pas parce qu'on veut adhérer au parc qu'on ne veut plus de l'identité de la Vallée de La Brévine. Notre avis n'a pas été demandé pour la carrière du Cerneux-Péquignot ou pour la Fête du froid de La Brévine. Nous devons penser à nos intérêts. Et pour ce qui est de la fusion nous ne savons absolument pas ce que ça va donner. Il sera toujours temps de discuter et ce sera de loin pas le sujet principal si la fusion a lieu.

Philippe souhaite apporter encore quelques précisions. Nous venons de finaliser le PAL et il en ressort que nous n'avons aucune zone artisanale. Cela n'est pas le cas pour Le Cerneux-Péquignot et La Brévine. Nos impôts sur les personnes morales sont pratiquement nuls. Nous rencontrons des gros problèmes avec la circulation, aucunes des deux communes ne nous aident dans les projets de recherches de solutions. Fusion ou pas fusion, la solution de développement du tourisme est la dernière solution pour nous. En effet, nous n'avons pas les infrastructures pour accueillir des milliers de personnes mais ça pourrait permettre un développement. La Commune de St-Ursanne a doublé son activité touristique en adhérant à ce parc et ils ont fait des aménagements. Il faut également qu'on se retire de la tête que la fromagerie des Chaux finira par faire du bio, cela a été définitivement refusé.

Adrien se pose les questions de comment les gens vont venir, où ils vont stationner et est-ce qu'ils vont consommer local. On ne peut pas ouvrir un kiosque dans le village parce que nous n'avons pas la place. Philippe répète que nous n'allons pas voir arriver les gens par millier. Si nous avons de temps en temps un car nous aurons déjà tout gagné. La Chaux-du-Milieu n'est pas Paris. Adrien a souci que les gens se déplacent en masse et qu'on n'ait pas les infrastructures pour les accueillir. Adrien répète qu'il ne comprend toujours pas notre logique et ne voit aucunes retombées positives.

Jean-François précise que nous ne devons pas oublier que La Brévine n'ont pas de problème à attirer du monde ce qui n'est pas notre cas. L'adhésion au parc pourrait justement nous faire connaître.

Nicole souhaite procéder à la lecture de l'arrêté mais Adrien demande s'il n'est pas possible de reporter la votation. Sébastien indique que nous devons impérativement nous décider ce soir, autrement nous loupons l'adhésion de cette année et la prochaine aura lieu dans dix ans.

Adrien demande quel est le délai. Sébastien indique que nous devons envoyer notre candidature d'ici la fin du mois et elle passera dans les mains du Canton à la fin de vacances d'été. Dans le cas où le canton est d'accord, nous donnerons notre dossier à l'orfèvre en septembre. Notre candidature sera présentée début 2024 au comité de l'association du parc pour être votée.

Adrien est déçu qu'ils soient toujours mis au pied du mur et de devoir voter les choses en urgence. Il veut absolument des précisions et il ne comprend pas cette soudaine urgence. Sébastien répond qu'une législature est courte, surtout pour un projet comme celui-ci. Ce projet est en discussion au sein du Conseil communal depuis le début. Il y a eu des séances de travail en amont, notamment pour l'étude de la biodiversité dans la vallée qui est un complément du PAL et d'autres études sur la faune et la flore. Tout ça a pris du temps. Il y a eu aussi beaucoup d'allers-retours avec le Canton et nous nous sommes également approché de la Confédération. Sébastien indique que lors de la précédente séance du Conseil général, les membres ont été informé que la votation aurait lieu lors de la séance du mois de juin. Entre temps, il y a eu une séance de présentation par le président du comité du parc. Il y avait également beaucoup d'informations sur leur site Internet. Le Conseil communal a estimé que d'aller voir le fromager, tous les agriculteurs et tous les commerçants n'aurait pas apporté beaucoup plus de réponses. Une démarche plus poussée au niveau économique auprès des acteurs aurait été malvenue.

Nicole constate que les avis divergent énormément. Beaucoup d'informations ont été communiquées au travers de la dernière séance du Conseil général, d'un document de présentation envoyé par mail et d'une présentation du président de l'association et aujourd'hui l'arrêté est accompagné d'un rapport. Sébastien a également fait un résumé de la dernière séance pour les personnes qui n'étaient pas présentes. En demander plus au Conseil communal est exagéré. Chacun votera en fonction de ses convictions. Les démarches ont été faites plus largement que ce qu'exige le règlement communal donc il n'y a aucune raison que l'arrêté ne soit pas voté ce soir.

Nicole procède à la lecture de l'arrêté et indique que la votation peut se faire à bulletin secret. Le Conseil général décide de voter sans utiliser le bulletin secret.

L'arrêté est **ACCEPTÉ** à 5 voix contre 4 et une abstention.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Arrêté Taxe d'équipement

Nicole procède à la lecture de l'arrêté.

Nicole demande s'il y a des questions.

Fabio souhaite avoir plus de détails sur cet arrêté. Séverine indique qu'il est nécessaire pour être aux normes MCH2. Jusqu'à présent, les taxes d'équipement étaient comptabilisées dans un fond au bilan. Pour que ce soit juste, nous devons directement le ventiler dans le compte de résultat de l'exercice en cours qui impactera nos recettes et le résultat. En ce qui nous concerne, nous n'avons plus que les routes communales qui sont à notre charge.

L'arrêté est **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Information du Conseil communal

Nicole passe la parole au Conseil communal.

Philippe **Commission trafic**

Le BPA a été sollicité pour faire une synthèse de ce qu'il se passe sur nos routes. Pour pouvoir faire cette synthèse, nous devons d'abord savoir combien de véhicules passent par chez nous. Nous avons demandé à une entreprise privée de nous installer, en début de cette semaine, des appareils de comptage. Le BPA a indiqué que si nous dépassons tant de véhicules par jour ou par heure sur certains axes, l'Etat n'aura pas le choix de mettre la main au porte-monnaie pour la sécurité des habitants. Philippe a participé à la séance de la CRT la semaine dernière, ils ont beaucoup d'idées mais rien d'utile. Un stop sera mis au niveau du Cachot pour la route venant du Cerneux-Péquignot. Les appareils de comptage seront retirés lundi prochain.

Philippe **Visite de la police du feu**

Cette année, 15 bâtiments seront visités et les rapports de contrôle se feront encore sur la version papier. Le système des tablettes n'a pas encore été mis en place.

Philippe **Dettes ancien tenancier du Vieux-Puits**

Nous avons reçu seulement Fr. 600.00 de la part de l'ancien tenancier. Les procédures de poursuites ont été mises en route. Il a fait opposition totale sur le commandement de payer. Nous devons faire appel à notre avocat pour la suite du dossier.

Emilie **Employée communale à la demande**

Nous avons engagé Dominique Montandon-Brunner et son contrat a été signé hier. C'était la seule postulation que nous avons reçue.

Emilie **Route Cerneux-Péquignot – Le Cachot**

Des travaux d'élargissement de la chaussée vont être faits et la route sera fermée à la circulation pour une courte période. La Route de la Soldanelle sera également en travaux et fermée partiellement à la circulation.

Emilie **Tirs en campagne**

Il y a eu 47 tireurs au STIVAB sur environ 108'000 tireurs pour toute La Suisse.

Jean-François **Toiture La Forge 112**

Les travaux de rénovation de la toiture auront lieu cet automne.

Jean-François

Chauffage à distance

Une personne de Viteos est venue sur place pour prendre les mesures et visiter les lieux. Nous attendons une réponse définitive de leur conseil d'administration pour la fin du mois. Si notre dossier est accepté, nous reprendrons contact avec les personnes qui étaient intéressées à se relier au chauffage.

Jean-François

PAL

La présentation du dossier au service cantonal aura lieu le 19 juin prochain. Nous arrivons gentiment au bout. L'inventaire nature a été finalisé. Il remercie toutes les personnes qui se sont penchées sur le dossier.

Jean-François

Plan communal des énergies

Nous avons reçu les documents dernièrement et ils ont été transmis à la commission énergie. Jean-François indique que quelques dossiers sont encore à traiter. Un tiers du travail a été déjà été fait. C'est un dossier assez compliqué et une commission énergie sera convoquée prochainement. Il faut aussi garder en tête que toutes les mentions faites dans ce plan devront obligatoirement être appliquées en pratique sans savoir dans quelle mesure cela sera possible.

Sébastien

Instruction publique

La convention qui nous lie avec le cercle scolaire du Locle sera prochainement dénoncée. Certaines écritures faisant partie de la convention ne sont plus valables aujourd'hui. Plusieurs points seront discutés, notamment celui de la facturation. Un travail sera à faire au niveau de la commission école. Une séance GRIPOL a lieu la semaine prochaine.

Sébastien

Commission temple

Sébastien n'a pas encore pris le temps de faire une séance mais essaiera de trouver une date d'ici fin juin.

Nicole demande s'il y a des questions.

Manesh a une question concernant le comptage des véhicules. Il aimerait savoir comment aujourd'hui on peut avoir des chiffres exacts et pourquoi on ne peut pas avoir à l'avance des tabelles de normes concernant le nombre de passage. Philippe indique que les derniers comptages fait par l'Etat eu lieu pendant les vacances. Les axes qui nous concernent sont directement liés à l'économie du Canton. Laurent Favre avait promis il y a deux ans en arrière que les routes Le Cerneux-Péquignot – Le Cachot et La Soldanelle – La Clef-d'Or ne seraient jamais goudronnées et aujourd'hui on apprend qu'ils vont procéder à des travaux d'élargissement. Ces travaux ne sont en tout cas pas au bénéfice des habitants de la Chaux-du-Milieu et des autres communes alentours. Entre 5h et 6h30 nous avons environ 1'500 véhicules. C'est dommage de constater que le Canton ne soutienne pas plus financièrement la sécurité routière. Il ne participe pas non plus à la pose des appareils de comptage en dehors de leurs campagnes de comptage. Nous attendons maintenant le rapport de comptage pour aller de l'avant.

Emily demande où sont posés les zones de comptage. Philippe indique qu'ils se trouvent au Quartier, à La Clef-d'Or, en montant La Grand-Joux, vers le vieux hangar des pompes et la traversée des marais. Curdin ajoute que ce dernier a été arraché.

Adrien demande si on peut envisager une autre répartition des coûts pour la convention avec le cercle scolaire ? Sébastien indique qu'il veut essayer de faire passer la répartition en fonction du nombre d'habitants et aussi en fonction du nombre d'enfants scolarisés. La Brévine souhaite également cette

nouvelle répartition. Le Cerneux-Péquignot ne s'est encore pas avancé là-dessus. Pour le Locle, cela ne change pas grand-chose pour eux puisque les frais seront juste redistribués autrement.

Sophie demande s'il y a vraiment besoin de mettre un membre de chaque commission impactée dans la commission du temple ? Sébastien indique que ce serait l'idéal. Pour le moment, il manque un représentant de la commission énergie et un de la commission développement. Mais on ne peut forcer la main de personne.

Jérôme demande sur quoi est basé le rapport du plan communal des énergies. Jean-François indique qu'ils se sont basés sur les informations que nous avons transmises au bureau Planair. Jérôme indique que le hangar des pompes n'est pas compté dans les installations de chauffage alors qu'il est chauffé au mazout. Jean-François indique qu'ils ne l'ont pas compté volontairement parce qu'il est très peu chauffé.

Jérôme indique que la Confédération a fixé l'objectif pour 2050 et le Canton pour 2040 pour la mise en place du plan communal des énergies. Il demande si c'est un souhait ou une obligation ? Séverine indique que c'est un arrêté cantonal et c'est purement politique. Blaise indique que l'année a été arrêtée au niveau du Grand Conseil. Philippe indique que la Confédération a fixé 2050 mais le Canton peut le faire entrer en vigueur avant et il s'agit d'une obligation.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission financière :

Tout a déjà été dit. Manesh est Président et Fabio rapporteur.

Commission développement :

Romane indique qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance. La prochaine rencontre aura lieu courant du mois de juin. Le balisage du sentier pédestre a débuté sur la partie Sud.

Commission d'urbanisme :

Adrien indique qu'il n'y a pas eu de séance depuis très longtemps. Il souhaite que le rôle de la commission soit un peu plus étoffé. Il souhaite également qu'une séance soit agendée en commun avec la commission énergie afin de revoir le rôle de la commission. La date sera fixée à la fin de cette séance.

Commission de la police du feu :

Nicole demande si un rapporteur doit être nommé. Les séances se limitant uniquement aux visites il n'y a pas besoin d'un rapporteur mais il manque toujours un membre.

Commission règlements :

Séverine nous indique que le règlement est en cours de validation au Conseil communal.

Commission de l'énergie :

Romane nous informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance. Ils sont chargés d'étudier le plan communal.

Commission de naturalisation et d'agrégation :

Rien à signaler.

Commission école :

Emily indique que les ateliers FSRM-Kids se sont bien passés et avec une belle participation. Sébastien nous indique que nous avons eu les dates des deux prochains ateliers du deuxième semestre.

Commission paysage :

Rien à signaler.

Commission trafic :

Rien à signaler.

Commission parcelle 848 :

Une séance est prévue la semaine prochaine.

Commission Temple :

Aucune séance a eu lieu pour le moment.

Commission intercommunal du SEVAB.

Jérôme nous informe que les comptes SEVAB 2022 sont bons. Il a également proposé de diminuer la taxe de base. C'est une question qui a déjà été étudiée et ce n'est pas possible.

Fabio demande si nous avons fait un don au FSRM. Sébastien indique que nous avons donné Fr. 500.00.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Divers

Philippe indique que nous avons reçu les bracelets pour les transports aux Promos à vendre à CHF 5.00.

Philippe informe également que le Conseil communal n'a jamais eu autant de dossiers compliqués à traiter. Les miliciens sont particulièrement dépassés, c'est contraignant, compliqué et souvent contradictoire. Les délais sont les mêmes pour les petites communes dirigées par des miliciens que pour les grandes villes qui ont des professionnels à leurs têtes. Il faut avoir de l'indulgence. Il faut également penser à l'administration où elles font un 105% entre les deux et doivent faire des heures supplémentaires pour boucler les dossiers.

Jérôme nous informe qu'il y a à ce jour 21 pompiers et 2 nouveaux volontaires pour la région.

Adrien propose d'utiliser une face de l'ancien local des pompes pour faire un panneau recensant les entreprises de la commune. Sophie prend note pour la commission développement. Blaise informe que la pose d'un panneau brun permet d'indiquer un lieu touristique.

Adrien demande qu'on fasse le nécessaire concernant la benne des déchets verts qui est toujours pleine.

Adrien souhaite qu'on fasse passer un message par un tout-ménage ou autre pour que les gens évitent de faire des activités bruyantes les jours fériés et les dimanches. Le règlement communal n'est pas clair à ce sujet. Une remarque sera faite sur le prochain tout-ménage. Philippe indique que nous ne pouvons pas règlementer ceci car nous n'avons personne d'assermentée sur la commune pour procéder aux contrôles et amender en cas de non-respect.

Adrien et sa compagne ont une entreprise de graphisme et d'impression. L'administration leur a demandé un devis pour l'impression des enveloppes officielles de la commune. Ils n'ont finalement pas eu le travail puisque leur devis était supérieur de 50% par rapport au moins cher, soit Fr. 250.00 de plus. Il estime qu'en tant que nouvelle entreprise du village cela n'envoie pas un bon signal de ne pas leur avoir attribué le travail. Si eux l'avait fait nous aurions le bon vert et le corbeau volerait dans la bonne direction. En tant que carte de visite de la commune, ces nouvelles enveloppes n'envoient pas une belle image. Nicole lui indique que cette remarque est de l'ordre privé et n'a rien à faire ici. Séverine précise que la différence de prix n'était pas de Fr. 250.00 mais de beaucoup plus. Si la différence avait été de ce montant-là, ils auraient

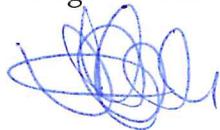
probablement eu le travail. De plus, le corbeau est positionné correctement en volant à droite et le vert est le bon il est juste effectivement un peu terne.

La séance est levée à 22h40.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative

Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente

Nicole Künzi



La Secrétaire

Romane Haldimann

